

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_B018-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B018**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière (n° 13M087, 13M089 et 13M094)**

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLÉ Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_05**

**BUREAU DU 15 JANVIER 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Commande Publique**

**Objet :** Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière (n°13M087, 13M089 et 13M094)

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur des transports en commun, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'édifier en lieu et place de l'actuel équipement de surface du Parc Relais Krypton de 300 places, un Parc relais en silo de 900 places, relié au quartier des universités et au centre ville par un ouvrage d'art assurant le franchissement de l'autoroute A8. Cet équipement qui comportera un mini pôle d'échanges va permettre avec ses douze quais de bus de limiter l'impact de l'automobile dans le centre ville d'Aix-en-Provence.

**Exposé des motifs :**

**Economie du marché :**

Le présent rapport concerne la réalisation de travaux pour la construction d'un parc relais en silo de 900 places et d'une gare routière attenante de 12 quais.

Conformément à l'article 10 du CMP, l'opération est décomposée en 14 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché.

| Intitulés des lots                     | N°  |
|----------------------------------------|-----|
| Lot Structure                          | 1   |
| Lot Etanchéité                         | 2   |
| Lot Electricité                        | 3.1 |
| Lot Contrôle d'accès                   | 3.2 |
| Lot Vidéo protection – anti-intrusion  | 3.3 |
| Lot Plomberie                          | 4   |
| Lot Ascenseurs                         | 5   |
| Lot Aménagements intérieurs            | 6   |
| Lot Couverture textile                 | 7   |
| Lot Façades inox                       | 8   |
| Lot Résille aluminium                  | 9   |
| Lot Peinture - Signalétique            | 10  |
| Lot VRD                                | 12  |
| Lot Réseaux Secs - Eclairage extérieur | 13  |

Le présent rapport porte uniquement sur les lots : 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 5 ; 6 ; 8 et 9.

Les lots n° 3.1 ; 3.2 ; 3.3 et 5 incluent la maintenance des équipements qui seront installés.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Les marchés ne comportent pas de tranche.

Les marchés sont traités à prix global et forfaitaire, ils sont révisibles mensuellement.

La durée de l'opération est fixée à 30 mois. Elle comprend une période d'exécution globale de 18 mois pour la totalité de l'ouvrage, y compris la période de préparation de 1 mois, et le délai de garantie de parfait achèvement de 12 mois.

Chaque marché à son propre délai d'exécution qui s'inscrit dans la durée globale d'exécution des marchés (18 mois).

Estimation du marché :

| Intitulés des lots                               | Montant € HT |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Lot n° 3.1 - Electricité (avec maintenance)      | 690 000      |
| Lot n° 3.2 - Contrôle d'accès (avec maintenance) | 170 000      |
| Lot n° 3.3 - Vidéo protection (avec maintenance) | 130 000      |
| Lot n° 5 - Ascenseurs (avec maintenance)         | 92 000       |
| Lot n° 6 - Aménagements intérieurs               | 180 000      |
| Lot n° 8 - Façades inox                          | 1 580 000    |
| Lot n° 9 - Résille aluminium                     | 180 000      |

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants le 3 octobre 2013 : JOUE, BOAMP, MONITEUR, PROVENCE, PROFIL ACHETEUR. Cette consultation a fait l'objet d'avis rectificatifs qui ont eu pour objet notamment de reporter la date limite de remise des offres.

Sur la base des critères pondérés suivants :

➤ Pour les lots n° : 3.1, 3.2, 3.3, 5, 6, 9

1. Prix des prestations - coefficient 0.70
2. Valeur technique - coefficient 0.30

➤ Pour le lot n° : 8

1. Prix des prestations - coefficient 0.60
2. Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10/01/2014 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

| Intitulés des lots                      | N° Marché | Société        | Montant € HT attribué |
|-----------------------------------------|-----------|----------------|-----------------------|
| Lot Electricité (avec maintenance)      | 13M087    | <b>CEGELEC</b> | <b>644.500,00</b>     |
| Lot vidéo protection (avec maintenance) | 13M089    | <b>CEGELEC</b> | <b>92.750,00</b>      |
| Lot Façades inox                        | 13M094    | <b>GW INOX</b> | <b>1.973.778,00</b>   |

Les lots n° 3.2, 5 et 6 ont été déclarés sans suite au motif que les offres dépassent le montant estimatif des marchés.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 10, 55, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 Janvier 2014.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M087 relatif au «Lot Electricité » attribué à la société **CEGELEC** pour un montant de **644.500,00 € HT**.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M089 relatif au «Lot Vidéo protection» attribué à la société **CEGELEC** pour un montant de **92.750,00 € HT** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M094 relatif au «Lot Façades Inox » attribué à la société **GW INOX** pour un montant de **1.973.778,00 € HT** ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction : 824 - Nature : 21712.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière (n° 13M087, 13M089 et 13M094)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

16 JAN. 2014

